NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.6
26 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
TRENTE-SIXIÈME SESSION
3-28 juin 1996 (Première partie)
26 août-6 septembre 1996 (Partie II)
Point 7 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Comité

Note du Secrétariat

1. Conformément au paragraphe 2 e) de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social, en date du 10 mai 1979, et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1979, le Comité présentera au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session, ainsi que les documents prescrits.

2. Dans sa décision 1983/163 du 22 juillet 1983, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, d'une part, de signaler à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites de ses ressources approuvées, et, d'autre part, d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où les documents risquaient de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

3. Dans sa résolution 50/206 C du 23 décembre 1995, l'Assemblée a adopté plusieurs mesures relatives au contrôle et à la limitation des documents, par lesquelles elle priait notamment les membres de tous les organes de faire preuve de retenue lorsqu'ils présentaient des propositions prévoyant l'établissement de nouveaux rapports, et invitait tous les organes à envisager la possibilité d'adopter un cycle biennal ou triennal pour la présentation des rapports, à passer en revue tous les documents publiés périodiquement pour déterminer s'ils étaient nécessaires, en vue de rationaliser la documentation et de contribuer à la réduction des dépenses, et à formuler des recommandations appropriées.

L'Assemblée a encouragé les membres des organes intergouvernementaux à envisager la possibilité de demander des rapports oraux, sans préjudice du droit des délégations d'obtenir des informations dans toutes les langues officielles, et à demander des rapports de synthèse sur des questions connexes relevant d'un même point ou point subsidiaire, lorsque cette formule pouvait convenir et était économique.

4. Le projet d'ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Comité du programme et de la coordination présenté ci-après, qui a été établi conformément aux directives en vigueur, sera définitivement mis au point à la fin de la présente session, compte tenu des recommandations adoptées par le Comité :

1. Élection du bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

   Documentation

   Rapport du Secrétaire général (résolution 45/254 A de l'Assemblée générale, par. 17)

4. Questions relatives au programme :

   a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999;

   Documentation

   Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (sous forme de fascicule)

   b) Évaluation.

   Documentation

   Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme de statistique (A/49/16, Partie I, par. 34)

   Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du Département des affaires humanitaires (ibid.)

   Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les effets de la réorganisation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/50/16, par. 247; E/AC.51/1995/3, recommandation 23)

Note du Secrétaire général transmettant l'examen triennal de l'application des recommandations que le Comité du programme et de la coordination a faites à sa trente-quatrième session concernant l'évaluation du programme des Nations Unies sur le développement social (A/48/16, Partie I, par. 35)

5. Questions de coordination :

a) Rapport du Comité administratif de coordination;

Documentation

Rapport de synthèse annuel du Comité administratif de coordination pour 1996

b) Plan d'action révisé, applicable à l'échelle du système, pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le redressement économique et le développement de l'Afrique (A/49/16, Partie II, par. 162)

6. Rapports du Corps commun d'inspection.

7. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Comité.

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-septième session.